



# Règlement Général

## TREMPLIN MUSICAL 2014 : “Bayonne Live 2014”

### *Article 1 : Organisation générale*

L'Office de Tourisme de Bayonne et la Commission municipale des Fêtes co-organisent le Tremplin musical « Bayonne Live 2014 » ; selon les modalités décrites dans le présent règlement. Pour toute demande de renseignements, les participants peuvent se connecter au site web des Fêtes ou sur Bayonne tourisme.

Tremplin Bayonne Live 2014  
Office de Tourisme  
Place des Basques  
64100 Bayonne  
bayonnelive2014@gmail.com  
www.blog.bayonne-tourisme.com

### *Article 2 : Participants*

Le Bayonne Live 2014 est ouvert à toutes les formations musicales non professionnelles. Ni style musical, ni limite d'âge ne sont imposés. Chaque groupe devra désigner un représentant parmi ses membres. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer au tremplin.

### *Article 3 : Modalités de participation*

Pour participer au Bayonne Live 2014, les groupes pourront se connecter au site internet de l'Office de Tourisme [www.blog.bayonne-tourisme.com](http://www.blog.bayonne-tourisme.com) afin de télécharger le formulaire d'inscription. Ce formulaire devra être imprimé, daté, signé pour être joint au dossier d'inscription. Celui-ci doit être composé :

- D'une maquette CD audio comportant trois morceaux minimum (2 compositions originales obligatoires),
- D'une biographie du groupe (photos, membres du groupe, historique, coordonnées ...),
- Le présent règlement daté et signé par les membres du groupe,
- La fiche d'inscription complétée,
- Une autorisation parentale de participation au Bayonne Live 2014, pour les mineurs.

Les dossiers devront être envoyés complets à l'adresse ci-dessus, avant le 31 mars 2014.



#### *Article 4 : Présélection*

Une présélection sera effectuée par un Jury\* en fonction des dossiers envoyés. Les groupes sélectionnés seront informés par mail, courrier et/ou par téléphone.

\*(le jury est composé de membres des services de la ville de Bayonne, de la commission d'animation des Fêtes de Bayonne et de professionnels du spectacle).

#### *Article 5 : fonctionnement du tremplin*

5.1 Les meilleurs groupes se produiront sur différentes scènes musicales durant l'été 2014\*.

- Scène du Mail Chaho Pelletier à l'occasion de la Fête de la Musique,\*\*
- Scène découverte à l'occasion des Fêtes de Bayonne,
- Première partie d'un groupe professionnel sur la grande scène Place Paul Bert à l'occasion des Fêtes de Bayonne,
- Scène estivales les vendredis du mois d'août,
- Programmation dans le cadre du Festival Black and Basque.

\*Sous réserve des critères de qualités propres à chaque événement.

\*\*Concernant la scène du mail Chaho Pelletier l'organisation fera appel à la participation du public (via les réseaux sociaux) pour la sélection des groupes.

5.2 Chaque groupe sera en mesure de présenter un set de 30 minutes comprenant uniquement des compositions personnelles.

#### *Article 6 : Exclusion de responsabilité*

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons, indépendantes de sa volonté, le tremplin est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

#### *Article 7 : Divers*

7.1 Tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public sera susceptible d'entraîner l'exclusion et la disqualification des groupes participants. Les groupes participants s'engagent formellement à ne troubler en rien l'organisation et la bonne marche du tremplin et à ne pas se livrer par quelque moyen que ce soit à des agissements risquant de porter un préjudice quelconque à l'association ainsi qu'à l'ensemble du staff organisateur.

7.2 Les groupes participants déclarent être informés et acceptent que :

- Ils devront fournir et se produire en principe avec leur matériel musical propre (notamment instruments de musique), sauf en cas d'instructions contraires émanant de l'association, celle-ci ne mettant à disposition que du matériel de sonorisation et d'éclairage. **Les groupes seront sonorisés par une personne tierce**, aucun ne sera autorisé à venir avec son propre technicien afin de bénéficier d'un avantage certain.

-Ils se produiront sur scène dans le cadre d'un concours visant à promouvoir la scène 64 et qu'à ce titre ils ne pourront prétendre au paiement d'aucune somme.

#### *Article 8 : Loi informatique et liberté.*

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux groupes participants au Tremplin sera constitué, chaque participant a un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant. Pour toute démarche écrire à l'association.

Fait à :

Le :

Signature des membres :



# Bulletin d'inscription

Nom du groupe / artiste : .....

Date de création : ...../...../.....

Mail : .....@.....

Tél. : .....

Nom / prénom référent : .....

Site internet : .....

## Catégorie :

Rock Pop Jazz/Blues Funk Hip-Hop Electro Classique  
Reggae Métal R&B Musiques du Monde Traditionnel Autre

Composition du groupe (ex.1 guitariste, 1 chanteur...) :

.....  
.....  
.....

## Le dossier complet doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli,
- Une maquette sur CD comportant au moins 3 titres (dont 2 morceaux originaux),
- Une fiche technique, une photo et une bio présentant le groupe,
- Le règlement daté et signé par les membres du groupe.

Le représentant du groupe atteste avoir pris connaissance du règlement, des modalités d'inscription, et l'avoir communiqué aux membres du groupe. Il s'engage au nom de tous à les respecter.

Fait à..... le.....

Signature (*faire précéder de la mention "Lu et approuvé"*)



# Autorisation Parentale de Participation au Bayonne Live 2014

**Je soussigné(e) :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....

**Tuteur légal de :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....

Déclare accepter que mon enfant mineur participe au Tremplin **"Bayonne Live 2014"** dans les conditions définies par le règlement.

**Fait à :**

.....

**Le :**

.....

**Signature :**

*(Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé»)*